

## Note 2006 / 5

### **35<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent de la Convention de Ramsar (14-16 février 2007)**

*Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de ... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :*

#### ***Préparatifs de la 35<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent***

Conformément à la Résolution VII.1, le Secrétariat a le plaisir d'informer que la 35<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent aura lieu au Secrétariat, à Gland, Suisse, du 14 au 16 février 2007, avec des réunions prévues les 12 et 13 février 2007 pour le Sous-groupe sur les finances, le Sous-groupe sur la COP10 et le Sous-groupe sur le Plan stratégique, ainsi que pour le Groupe de travail spécial sur la gestion. Un programme préliminaire est joint à la présente note.

Les membres du Comité permanent ayant le droit de vote sont les suivants : le Bénin, le Gabon, le Kenya, le Malawi et l'Ouganda (Président et hôte de la COP9) pour l'Afrique ; la Chine, la République de Corée (hôte de la COP10), la République islamique d'Iran, et la Thaïlande pour l'Asie ; l'Autriche, la Géorgie, la République tchèque, et la Slovénie pour l'Europe ; les Bahamas (Vice-président), El Salvador, et l'Equateur pour la région néotropicale; les Etats-Unis d'Amérique (Président du Sous-groupe sur les finances) pour l'Amérique du Nord ; et le Samoa pour l'Océanie. Les Pays-Bas et la Suisse ont le statut d'observateurs permanents. Les Organisations partenaires de la Convention (BirdLife International, the International Water Management Institute, UICN, Wetlands International et WWF International) sont aussi invitées à assister à la réunion en tant qu'observateurs, tout comme le Président du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST).

Les membres du Sous-groupe sur la COP10 sont : la République de Corée (Président), l'Autriche, El Salvador, les Etats-Unis d'Amérique, le Kenya, le Samoa, la Suisse, la Thaïlande et Wetlands International.

Les membres du Sous-groupe sur les finances sont : les Etats-Unis d'Amérique (Président), le Bénin, la Chine, l'Equateur, la République tchèque, et le Samoa.

Le Sous-groupe sur le Plan stratégique comprend les Bahamas (Président), l'Australie, le Bénin, l'Equateur, les Etats-Unis d'Amérique, la Géorgie, le Japon, la République islamique d'Iran, le Royaume-Uni et BirdLife International.

Les membres du Groupe de travail spécial sur la gestion sont la Présidente et le Vice-président du Comité permanent établi à la COP8, le Président et le Vice-président du Comité permanent établi à la COP9, les Présidents du Sous-groupe sur les finances de la COP8 et de la COP9, les Présidents du Groupe d'évaluation scientifique et technique de la COP8 et de la COP9, le Secrétaire général, *de droit*, BirdLife International, et le WWF International représentant les Organisations partenaires, ainsi que les représentants des Parties contractantes suivantes : la Chine, le Japon, le Malawi, la Fédération de Russie, le Samoa, la Suisse, la Syrie et le Viet Nam.

Toutes les autres Parties contractantes ont le droit d'assister à la réunion en qualité d'observateurs, comme indiqué au paragraphe 13 de la Résolution VII.1 : « les pays qui ne sont pas Parties contractantes mais qui ont fait connaître leur intention d'adhérer à la Convention peuvent également être admis en qualité d'observateurs aux réunions du Comité permanent ».

Le Secrétariat serait reconnaissant aux Parties contractantes qui souhaitent assister à la réunion en qualité d'observateurs et aux pays qui ne sont pas Parties contractantes et qui souhaitent obtenir le statut d'observateurs de faire connaître leur intention d'assister à la réunion en cette capacité **avant le 30 décembre 2006** afin que leur soient adressés les documents de travail (par voie électronique) dès qu'ils seront terminés. Les documents de travail seront aussi publiés sur le site Web ([www.ramsar.org/sc/key\\_sc\\_index.htm](http://www.ramsar.org/sc/key_sc_index.htm)). Les formulaires d'inscription à la 35<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent sont disponibles sur demande en contactant : [loetscher@ramsar.org](mailto:loetscher@ramsar.org) ou, par télécopie : +41 22 999 0169.

Pour des raisons financières, les documents de travail du Comité permanent, exception faite de l'ordre du jour et du programme provisoires, sont produits en anglais seulement. L'interprétation simultanée sera assurée dans les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) lors des séances plénières du 14 au 16 février 2007, mais pas pour les réunions des sous-groupes qui pourraient être organisées.

De même, pour des raisons financières, le Secrétariat est dans l'impossibilité de fournir un appui financier pour permettre aux pays observateurs d'assister à la réunion. Cette aide ne peut être fournie, sur demande, qu'à un seul délégué d'un membre du Comité permanent, éligible et ayant le droit de vote.

Les Parties contractantes qui ne peuvent assister à la réunion en tant qu'observateurs sont invitées, le cas échéant, à faire des observations et faire connaître leur avis sur les thèmes et questions qui seront discutés aux représentants de leur région ou à communiquer leurs observations et avis directement au Secrétariat.

*Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa très haute considération.*

Gland, le 24 octobre 2006

Annexe : programme préliminaire